

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	10 Les droits et les devoirs 10.2 Le droit civil	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

Un acte établi sous forme électronique – document informatique, télécopie, courrier électronique – est valide dès lors que nous sommes en mesure de prouver son authentification et son intégrité, par exemple grâce à une signature électronique.

10.2.2.2 Le contrat

G

Un **contrat** est un acte juridique définissant un objet de droits entre les cocontractants, appelés **parties**, sous forme d'obligations. Voici les conditions de validité d'un contrat :

- **Les parties doivent être consentantes.**
Un contrat signé sous la menace est nul par exemple.
- **Les parties doivent être capables.**
Les incapables sont des individus qui ne peuvent jouir de leurs droits seuls. Ils sont sous tutelle pour les mineurs ou sous curatelle pour les aliénés.
- **L'objet du contrat ne doit pas être répréhensible ou interdit.**
Par exemple, un contrat pour de vente de drogue.
- **Il doit exister une origine licite dont la conséquence est le contrat.**
Un contrat ne peut se faire sans cause valable.

Selon la nature du contrat, il s'ajoute l'une des conditions suivantes :

- **Contrat solennel.**
Le consentement des parties est régi par une loi. Par exemple, le contrat de mariage.
- **Contrat réel.**
Le consentement est effectif qu'au moment d'application du contrat. Par exemple, la cession d'un bien n'est validée qu'au moment de sa transmission.
Un contrat peut être :
- **Commutatif.**
Les conditions fermes d'exécution du contrat sont définies dans celui-ci. Par exemple, la date de la transaction.
- **Aléatoire.**
Les conditions d'exécution du contrat sont dépendantes d'un événement extérieur. Par exemple le décès de l'individu pour un contrat d'assurance vie.

G

Un contrat contracté entre des sociétés peut comporter des clauses le rattachant directement à un individu physique représentant l'une des parties. Ces clauses qualifiées d'**intuiti personae** rendent nul le contrat dès lors que cet individu quitte la société.

Un contrat est irrévocable sauf si les parties décident unanimement de le modifier ou de le résoudre. Un contrat prend effet dès la signature et prend fin dès lors que les obligations réciproques ont été exécutées. Cela définit la date du terme.

Les principaux contrats pour une entreprise sont les suivants :

- Les statuts de la société.
- Les contrats de travail.
- Les contrats de vente.
- Les contrats de location.
- Les contrats de prestation de service.
- Les contrats d'assurance.

10.2.2.3 Le vice de tractation

G

Voici les principaux **vices** de tractation :